

## SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

# Service public de l'eau : une nouvelle gestion, des tarifs en baisse

À partir du 1<sup>er</sup> octobre prochain, c'est la Saur qui assurera le service public de production et de distribution d'eau potable sur treize communes de la métropole. Pour les abonnés, cela va se traduire principalement par une baisse (ou une stabilité pour les Stéphanois) de leur facture d'eau d'ici 2029.

« Dans le cahier des charges de l'appel d'offres, on avait notamment fixé un alignement des tarifs sur ceux en vigueur à Saint-Étienne, qui sont très attractifs puisqu'ils sont les moins chers parmi les quarante plus grandes villes françaises », souligne Gaël Perdriau, président de Saint-Étienne Métropole (SEM).

À partir du 1<sup>er</sup> octobre prochain, les habitants de treize communes de la métropole recevront leur facture d'eau non plus de la Stéphanoise des eaux, de Veolia ou autres, mais tous de la Saur.

13

La délégation du service public de l'eau avec la Saur sera signée pour une durée de treize ans (et trois mois). À Saint-Étienne, la délégation de la Stéphanoise des eaux était en cours depuis 1992.

## 118 000 abonnés concernés

Sont concernées les communes qui sont alimentées essentiellement par la station de potabilisation de Solaure, à savoir : Saint-Étienne, La Tour-en-Jarez, La Talaudière, Saint-Jean-Bonnefonds, L'Étrat, Saint-Priest-en-Jarez, Villars, Sorbiers, Saint-Genest-Lerpt, Roche-la-Molière, Saint-Héand, La Gimond et Fontanès. Soit 118 000 abonnés. Et 12 millions de mètres cubes d'eau par an.

C'est en janvier 2021 que les élus de SEM (qui a la compétence de l'eau depuis 2016) avaient validé le choix d'une délégation de service public unique pour la production et la distribution d'eau potable à ces treize communes.

Et c'est au terme de presque un an de travail que leur choix s'est donc porté sur la Saur, au détriment des deux autres candidats, la Stéphanoise des eaux (groupe Suez) et Veolia. Un choix dicté par trois critères principaux : le prix, la technique et le développement durable.

## Des tarifs alignés sur ceux de Saint-Étienne

Le critère principal a donc été le prix. Et à ce niveau-là, ça va être tout « bénéf » pour les usagers puisque, à l'horizon 2029, le tarif de l'eau sur l'ensemble des treize communes sera aligné sur celui de Saint-

Étienne, à savoir 1,39 euro TTC le mètre cube (pour une facture type de 120 m<sup>3</sup> par an).

Pour tous les abonnés (hormis pour les habitants de Saint-Étienne et de La Tour-en-Jarez, pour qui les tarifs vont rester stables), cela se traduira par « une baisse très importante » de leur facture, annonce Bernard Bonnet, vice-président de SEM : de -43 à -67 % (lire par ailleurs).

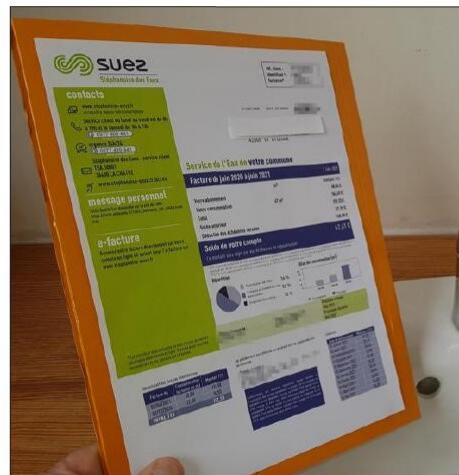
Autre avantage : l'ensemble des abonnés bénéficieront désormais du système de télérelève des compteurs d'eau, très utile pour repérer des fuites ou pour gérer sa consommation.

## Une décision validée à l'unanimité

S'il sera entériné officiellement lors du prochain conseil métropolitain, le 24 mars, ce choix de délégataire a d'ores et déjà été approuvé lors d'un bureau, le 11 mars, par l'ensemble des cinquante-trois maires de SEM. Une unanimité, « sur un sujet aussi sensible que celui de l'eau », dont se réjouit Gaël Perdriau.

Et dès le mois d'avril, la Saur s'attellera à préparer ce changement, et surtout à informer très largement les abonnés. Un accueil sera ouvert dans le quartier de Châteaureux, à Saint-Étienne, et des conseillers se rendront dans les communes concernées.

Le président de SEM souligne que « ce regroupement constitue la première étape d'une réorganisation progres-



À partir du 1<sup>er</sup> octobre, les habitants de treize communes de la métropole recevront leur facture d'eau non plus de la Stéphanoise des eaux, de Veolia ou autres, mais tous de la Saur. Photo DR

sive des différents services d'eau potable de la métropole, qui aboutira en 2035 à une gestion unifiée et une tarification unique sur la majorité du

territoire ». Le tout, bien entendu, « en maintenant la qualité de l'eau ».

Loïc TODESCO  
loic.todesco@leprogres.fr

## REPÈRES

■ La baisse des tarifs de l'eau, commune par commune, entre 2022 et 2029

- ▶ Saint-Priest-en-Jarez : -45 %
- ▶ Saint-Genest-Lerpt : -46 %
- ▶ Villars : -49 %
- ▶ L'Étrat : -52 %

- ▶ Saint-Jean-Bonnefonds : -53 %
- ▶ Sorbiers : -53 %
- ▶ La Talaudière : -53 %
- ▶ Roche-la-Molière : -56 %
- ▶ Saint-Héand : -58 %
- ▶ La Gimond : -64 %
- ▶ Fontanès : -67 %

## L'assainissement passe en régie publique pour neuf communes



Les neuf communes concernées par le nouveau contrat sont celles qui sont raccordées à la station d'épuration de Furania. Photo d'archives Progrès/Loïc TODESCO

Au contraire de la délégation de service public (service géré par une entreprise privée) pour l'eau, les élus de Saint-Étienne Métropole ont validé le choix de la régie publique (service géré par les collectivités) pour l'assainissement collectif et non collectif ainsi que pour la gestion des eaux pluviales urbaines. Un appel d'offres a là aussi été lancé, et c'est cette fois-ci la Stéphanoise des eaux (en groupement avec FMI Process), la mieux-offrante, qui a remporté le contrat. Un contrat de 63 millions d'euros sur six ans et neuf mois. À Saint-Étienne, c'est là aussi la fin d'une DSP qui datait de 1992 (et qui était entre les mains de la Saur).

## Les cinquante-trois communes de la métropole devraient passer en régie d'ici fin 2025

Ce nouveau contrat concerne les neuf communes de la métropole qui sont sur le périmètre du Furan et qui sont raccordées à la station d'épuration de Furania : Saint-Étienne, La Fouillouse, L'Étrat, La Tour-en-Jarez, Sorbiers, La Talaudière, Saint-Jean-Bonnefonds, Roche-la-Molière et Saint-Genest-Lerpt. Soit 111 000 abonnés.

Là aussi, ce n'est qu'une première étape, puisque l'ensemble des cinquante-trois communes de la métropole devraient passer en régie d'ici fin 2025, après échéance des délégations en cours.

## Un réseau renouvelé et des équipements optimisés



Les réseaux de canalisations représentent 1 112 kilomètres de linéaire. Photo d'illustration Progrès/Yves FLAMMIN

Parmi les autres critères de choix de Saint-Étienne Métropole pour le délégataire de service public, il y avait aussi notamment l'entretien et le renouvellement des réseaux de canalisations (qui représentent 1 112 kilomètres de linéaire), ainsi que l'amélioration du rendement de ces réseaux (1), qui doit passer de 80 à 87 %, ainsi que de la station de traitement de Solaure (objectif de rendement de 96 %) (2). Ces améliorations de rendement devraient, selon les estimations, permettre de prélever 11 millions de m<sup>3</sup> d'eau en moins sur la durée de la délégation. « Sur tout le mandat, soit jusqu'en 2026, nous avons prévu de consacrer chaque année 3 à 5 millions d'euros pour des travaux », souligne

Bernard Bonnet, vice-président de SEM. La délégation de la Saur devra également prendre en compte les enjeux liés au développement durable et au social. Ainsi, 100 000,00 euros annuels seront alloués aux CCAS des treize communes pour aider des abonnés en difficulté à payer leurs factures.

(1) Le rendement d'un réseau correspond au nombre de litres d'eau qui part d'un côté et arrive de l'autre.

(2) La station de Solaure possède une capacité de production de 100 000 m<sup>3</sup> par jour, pour une production réelle actuellement inférieure de moitié.